



PLAISIR - RESPECT - RIGUEUR - CONVIVIALITÉ - COOPÉRATION

INFORMATIONS ADHESIONS 2024-2025

Les DÉMARCHES pour les renouvellements et les nouvelles licences joueurs/dirigeants.

1ère étape : Renouvellement et nouvelle licence joueur et/ou dirigeant, vous devez vous présenter au stade Rivoli lors des permanences mises à votre disposition (voir tableau ci-dessous).

Un dossier à compléter, vous sera remis pour le règlement de la licence ainsi que la charte du club.

Les documents sont à nous retourner rapidement accompagnés des signatures (obligatoire).

INFORMATION : AUCUN DOSSIER LICENCE NE POURRA ÊTRE OUVERT AVANT LE PAIEMENT.

2ème étape : Suite à votre passage, vous recevrez un email de «**Licence FFF**» - suivre les instructions (la FFF vous demandera les pièces administratives manquantes, exemple : photo, certificat médical, copie d'identité ...)

Le certificat médical est valable 3 ans, au-delà le licencié doit passer une nouvelle visite médicale et faire signer par le médecin traitant ou fédéral **le document certificat médical de la Fédération Française de Football** (document ci-joint).

❖ Une fois que vous avez validé, le club reprend la main pour vérification et validation provisoire, la demande de licence deviendra définitive après paiement.

❖ Pièces à fournir pour l'inscription (à imprimer sur notre site internet ou à récupérer lors de votre venue).

* Charte du joueur et des Parents signée par les 2 parties si enfant mineur,

* Fiche individuelle adhérent (vous pouvez également remplir celle de la FFF sur l'email que vous recevez).

Cas particuliers : Licence changement de club X via le FC Robretières ou arbitre ou éducateur

Pièces demandées :

❖ Demande de licence signée du médecin traitant ou médecin fédéral (le certificat médical est valable 3 ans).

❖ Photocopie d'une pièce d'identité, Livret de famille, CNI, Passeport, et photo pour nouveau licencié.

❖ Montant de l'adhésion dans son intégralité ,

❖ Charte du joueur et des Parents signée par les 2 parties si enfant mineur et fiche individuelle adhérent.

❖ **Mutation :** Attention aux délais (avant le 15 juillet de l'année en cours) après cette date vous êtes considéré comme muté.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

❖ **Les paiements par chèques** se feront en 1 - 2 ou 3 fois sur 3 mois consécutifs (chèques en possession du club),
Exemple : paiement en 3 fois (1er paiement à l'inscription août 2024 le dernier paiement se fera en octobre 2024),

❖ **En espèces et/ou CB**, en 1 fois

❖ **Le club** accepte les coupons-sports et chèques vacances,

❖ **Possibilité** de nous fournir une attestation de paiement par votre CE ...

❖ **Le club** offre une réduction de 20 € par foyer et pour une 2ème licence en tant que joueur.

TARIFS 2024/2025

Catégories	Années de Naissance	PRIX Licence adhésion	Jours permanences Stade RIVOLI
ÉCOLE DE FOOT (U6 à U13)	2019 - 2012	150,00 €	Lundi au vendredi 9h30 à 12h30 & 14h30 à 17h30
POLE JEUNES (U14 à U18)	2011 - 2007	160,00 €	
POLE SENIORS (U19, U20 Seniors)	2006 et avant	160,00 €	
FUTSAL, Vétérans, FOOT LOISIRS	Adultes	90,00 €	
FUTSAL HANDI	/	60,00 €	
DIRIGEANT	16 ans et + Autorisation des parents - 18 ans	25,00 €	



PLAISIR - RESPECT - RIGUEUR - CONVIVIALITÉ - COOPERATION

FICHE INDIVIDUELLE ADHERENT - 2024-2025

Renouvellement Nouvelle licence Mutation

MODE DE PAIEMENT

Chèque Espèces Chèques Vacances
 Autre Pass'Sport Chèques bancaire / Banque :
N° Chèque : N° Chèque :
N° Chèque : N° Chèque :
N° Chèque :

LE LICENCIÉ,

Nom : Prénom : Catégorie :
Adresse : Ville :
Tél.: Email :@.....
Date et lieu de Naissance :

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL ET/OU TIERS PERSONNE (impératif pour prévenir en cas d'accident).

PÈRE / MÈRE,

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Tél.: Tél du lieu de travail
Email :@.....

TIERS PERSONNE

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Tél.: Tél du lieu de travail
Email :@.....

Possédez-vous un véhicule OUI NON Nombre de places :

AUTORISATIONS

JE SOUSSIGNÉ (E) RESPONSABLE LÉGAL

- ❖ Autorise mon enfant, à circuler dans un véhicule de transport collectif, pour se rendre aux différents lieux de rencontres OUI NON .
- ❖ Autorise que mon enfant, quitte l'enceinte du FCRR - Stade Rivoli - 85000 La Roche sur Yon OUI NON .

Pour laisser sortir mon enfant exceptionnellement ou avec une autre personne que prévue en tant que tiers personne, le représentant légal doit impérativement prévenir le responsable de la catégorie.

PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB :

- Accompagnement bénévole de jeunes arbitres sans permis (samedi et/ou dimanche),
- Dirigeant accompagnateur d'équipes - licencié : touche ou délégué,
- Arbitrage bénévole - centre ou assistant,
- Aide lors des tournois et/ou événements,
- Communication - photos entraînements/matches, presse, site du club,
- Autre ...

La signature de la Charte donne accord des autorisations mentionnées ci-dessus.



CHARTRE du FAIR-PLAY et de BONNE CONDUITE Joueurs et Parents 2024/25



Tous les adhérents à quelque titre que ce soit : Dirigeants, Educateurs, Arbitres et Joueurs .. sont tenus de respecter cette charte de FAIR-PLAY et de Bonne Conduite du FOOTBALL CLUB ROBRETHIERS - 85000 La Roche sur Yon.

Les parents ou représentants légaux des joueurs mineurs sont également soumis à cette obligation.

Elle définit les droits et les devoirs qui s'imposent à tous pour nous permettre de pratiquer, dans les meilleures conditions, notre passion commune, le football.

LES DROITS

- ❖ Bénéficier d'entraînements réguliers et de qualité.
- ❖ Bénéficier de la pratique régulière du football à travers les entraînements et les compétitions où chacun doit trouver sa place.
- ❖ Être respecté par les dirigeants, éducateurs et autres personnels du club.
- ❖ Pouvoir communiquer avec les dirigeants et éducateurs.

RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS

- ❖ Chaque adhérent s'engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres adhérents du club.
- ❖ Chaque joueur ou parent s'engage à respecter les choix des dirigeants et éducateurs.
- ❖ Ne pas hésiter à dialoguer avec les responsables.
- ❖ Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné.
- ❖ Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés.
- ❖ L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements.
- ❖ Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

RESPECT DES HORAIRES, RETARDS ET ABSENCE

- ❖ Chaque joueur s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur la convocation pour les entraînements ainsi que pour toutes les compétitions,
- ❖ Pour les joueurs, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions,
- ❖ Il est impératif de prévenir les dirigeants et éducateurs directs en cas de retard ou d'absence lors des entraînements et compétitions,
- ❖ L'arrivée des joueurs aux entraînements et compétitions sera effectuée par un pointage par les dirigeants et/ou éducateurs présents.
- ❖ Prévoir des tenues adaptées et suivant la météo lors des entraînements et compétitions,
- ❖ L'accueil au stade : le joueur a l'obligation d'arriver aux entraînements à l'heure fixée par l'éducateur soit 15 mn avant le début de la séance,
- ❖ Toute entrave au bon fonctionnement du club et toute faute dûment constatée (vol, indiscipline, insultes, gestes obscènes, etc.) sera sanctionnée,
- ❖ Le joueur sera convoqué devant les autorités compétentes à une date qui lui sera communiqué par les responsables du club, il pourra se faire accompagner de ses parents ou d'un représentant légal,
- ❖ Lors de cet entretien, la décision sera prise par le dirigeant et l'éducateur direct qui statueront sur la ou les sanctions à prendre et en feront part aux parents présents ou au représentant légal ainsi qu'au Comité Directeur,
- ❖ L'entraînement et toute forme de compétition lui seront interdits pendant la durée de la sanction.
- ❖ L'acte et la sanction peuvent être considérés comme suffisamment grave par le club pour étudier un arrêt définitif du joueur à la pratique du football envers le club.

SANCTIONS JOUEUR

- ❖ Le joueur ne pourra plus fréquenter les installations du club.
- ❖ Aucune mutation en cours d'année ne pourra être envisagée par le joueur ou le parent qui en fera la demande auprès du secrétariat.

SANCTIONS JOUEUR - DIRIGEANT

- ❖ **CARTON JAUNE et/ou ROUGE :** Lors des compétitions, tous cartons jaunes ou rouges ne se rapportant pas à un fait de jeu est imputable au joueur ou dirigeant sanctionné (contestation, ...).
Le club se réserve le droit d'imposer aux joueurs des travaux d'intérêt général suivant la gravité de la sanction (Assistant pôle formation le mercredi A/M, plateaux jeunes, ...).
Le joueur ou le dirigeant devra se soumettre à l'amende qui lui sera imposée par la commission de discipline du District de la Vendée.
- ❖ Toute faute dûment constatée (vol, indiscipline, insultes envers un dirigeant club ou équipe adverse, gestes obscènes, courrier malveillant à l'encontre du club, etc.) sera sanctionnée voir l'exclusion du club.
Date et signature du joueur - dirigeant ou du représentant légal, suivi de la mention lu et approuvée

CHARTRE DU FAIR-PLAY ET DE BONNE CONDUITE DES PARENTS

RESPECTER LES STATUTS ET LA CHARTRE DU FAIR-PLAY ET DE BONNE CONDUITE

- ❖ **Rôle du parent :**
- ❖ Donner les informations nécessaires pour l'enregistrement de la licence, nom, prénom, date de naissance et son lieu, ainsi que vos données personnelles afin que le club puisse vous contacter ... (N° de téléphone et email)
- ❖ Le paiement des licences ne doit pas dépasser le délai de 3 mois suivant la date de souscription, le non respect de ces conditions la licence sera suspendue par le club.
- ❖ Prévenir en cas d'absence de votre enfant aux entraînements ou compétitions.
- ❖ Respecter les horaires des entraînements et/ou compétitions.
- ❖ Respecter les dirigeants et les éducateurs dans : leur travail, leur choix et les décisions prises.
- ❖ Laisser son enfant à la disposition des dirigeants et des éducateurs lors des entraînements ou compétitions et de ne pas en altérer les bons déroulements,
- ❖ Se conformer aux règles du jeu,
- ❖ Respecter les décisions arbitrales,
- ❖ Refuser toute forme de violence et de tricherie,
- ❖ Être maître de soi en toutes circonstances,
- ❖ Nous serions sensibles à votre présence lors des compétitions de votre enfant,
- ❖ **Les parents s'engagent à participer aux transports des enfants lors des compétitions, en cas d'indisponibilité les parents doivent obligatoirement prévoir à leur remplacement,**
- ❖ Mettre ses compétences au service du club en devenant dirigeant assistant,
- ❖ Être exemplaire envers le club et le personnel (dirigeants, éducateurs ...),
- ❖ **Ne pas oublier : que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du club.**
- ❖ La charte des parents est uniquement destinée, aux parents dont le joueur n'a pas atteint l'âge de ses 18 ans.
- ❖ La charte doit être paraphée à l'ensemble des pages et signée par le joueur et/ou le représentant légal, dans le cas contraire le joueur ne pourra nullement participer aux entraînements et à toutes les compétitions organisées par le club.
- ❖ Le FC Robretières est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire afin d'éviter tout débordement et pour la bonne marche du club.

NOM :

Signature joueur et/ou dirigeant

RÉPRÉSENTANT LÉGAL

Date et Signature suivi

Date et Signature suivi

PRÉNOM :

de la mention lu et approuvée.

de la mention lu et approuvée.

CATÉGORIE :